

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

MARDI 2 JUILLET 2024 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 27 juin 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

DOSSIERS D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

- ◇ Demande de PIIA numéro 2024-PIIA-07 concernant le revêtement du bâtiment projeté au 100, rang de la Montagne;
- ◇ Demande de PIIA numéro 2024-PIIA-08 concernant le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal situé au 295, rue Saint-Joseph.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-298

Relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

Ledit règlement remplace le règlement numéro 2023-294 auparavant en vigueur et abolit les frais de retard sur les prêts pour les usagers. Les frais de retard sont abolis dans le but de favoriser l'accessibilité à la bibliothèque, accroître la fréquentation du lieu et préconiser la confiance. Ledit règlement réduit également les frais d'inscription exigés pour les non-résidents, diminue le maximum de renouvellement à 1 pour tous les abonnés et ajoute des frais d'administration aux coûts de remplacement des documents perdus ou endommagés.

Le règlement numéro 2024-298 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » catégorie « Administration municipale ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 6^e jour du mois de juin 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-31

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-06

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aux personnes intéressées par les projets de règlements d'urbanisme de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation du projet de règlement numéro 2024-185-31 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le Conseil municipal a adopté :
 - Le second projet de règlement numéro 2024-185-31 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin de permettre et de réglementer les unités d'habitation accessoires (UHA) sur le territoire de la Municipalité;
 - Le second projet de règlement numéro 2024-190-06 modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir la construction d'une unité d'habitation accessoire (UHA) ou la transformation d'un bâtiment résidentiel pour établir une unité d'habitation accessoire (UHA) à la présentation d'une demande de PIIA.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juin 2024, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

2. Le projet de règlement numéro 2024-185-31 (Zonage) contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :
 - Les zones concernées du règlement sont les suivantes :
 - ◊ L'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
 - Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le mercredi 26 juin 2024 à 16 h 45**;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.

5. Si les dispositions du projet de règlement numéro 2024-185-31 (Zonage) ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Ledit règlement serait alors adopté lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30.
6. Puisque le règlement numéro 2024-190-06 (PIIA), quant à lui, ne contient pas de dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il sera adopté par le Conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30.
7. Les projets de règlements 2024-185-31 (Zonage) et 2024-190-06 (PIIA) peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 17^e jour du mois de juin 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



SÉCURICAB

Les aînés en toute sécurité

Avec SécuriCAB les aînés peuvent désormais rester chez eux le plus longtemps possible dans des conditions optimales grâce à des appels automatisés.



INSCRIPTION :
450-347-1172
POSTE 225

Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région



En partenariat avec :



EXTINCTEURS : REMPLISSAGE

Nous désirons vous rappeler que la Municipalité offre gratuitement à ses citoyens la possibilité de faire remplir leurs extincteurs. Il suffit d'apporter vos appareils au bureau municipal en prenant soin de bien les identifier avec une étiquette indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone. **Veillez cependant noter que les tests hydrostatiques (effectués aux 5 ans), les réparations et le remplacement de pièces vous seront facturés.**

VACANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **19 juillet 2024 à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **5 août 2024 à 8 h 30**.

CONGÉS

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **les lundis 24 juin et 1^{er} juillet 2024** en raison de la Fête du Québec et de la Fête du Canada.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

RELATIFS AU RAPPORT FINANCIER 2023

ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous fais état des faits saillants du rapport financier 2023 ainsi que du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL.

Le rapport financier indique un excédent de fonctionnement de 562 366 \$ réalisé en 2023. L'excédent non affecté s'élève maintenant à 1 921 549 \$. Un montant de 62 580 \$ a été affecté au budget 2023. Le montant disponible au fonds de roulement s'élève à 304 932 \$. Sur le total de 500 000 \$ constituant ce fonds, un montant de 195 068 \$ reste affecté au paiement de la construction du nouveau Complexe municipal.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Au rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, il est mentionné que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La Municipalité a investi un montant de 374 147 \$ en immobilisations.

Les projets d'envergure qui ont été réalisés sont : l'aménagement et l'achat d'une balançoire et de bacs à fleurs pour le parc Vista Bella, la télémétrie pour l'usine de traitement des eaux usées et la réfection du toit et des corniches, le remplacement des luminaires de rues au DEL, pour le terrain de baseball il y a eu le remplacement des luminaires au DEL, des poteaux et de la clôture et la deuxième partie de la réparation des joints de brique du Centre communautaire.

Les achats suivants ont été faits : l'achat d'une remorque, de flèches de sécurité pour les camions et d'une soudeuse pour la voirie municipale, l'achat d'étagères pour la bibliothèque ainsi que des honoraires professionnels pour le projet de l'Espace multifonction.

La dette de la Municipalité s'élève à 772 000 \$. De ce montant, le Gouvernement du Québec remboursera la somme de 253 700 \$.

La dette se détaille comme suit :

• Rue Alexander-Ross	49 000 \$
• Rue Marcel-Arbour	214 000 \$
• Réseau d'égout (secteur Montée Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins)	255 300 \$
• Complexe municipal	253 700 \$

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le sommaire de l'information financière consolidée sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Finances.

Cordialement,

Suzanne Boulais, mairesse

Le 3 juin 2024

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant 16 h 45 le mardi 9 juillet 2024 pour la parution du 18 juillet 2024. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 16 juillet 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2024 – RAPPEL

Cette année, la prévention résidentielle en matière de sécurité incendie se fait sur une partie du territoire représentant environ 20 % des résidences de Mont-Saint-Grégoire. Les secteurs ciblés sont les suivants :

5^e Rang, 6^e Rang, Route 227, rang Chartier, rue Édéas-Boucher, rue Lamarche, rue Laurent-Tremblay, rue Tarte, montée de Versailles Est et Ouest ainsi que rang de Versailles.

Au cours du mois de mai, une lettre a été postée aux résident(e)s des secteurs ciblés, laquelle était accompagnée d'un « **Formulaire de prévention résidentielle 2024** » imprimé sur une feuille de couleur lilas. Une fois que vous avez rempli, signé et daté ce formulaire, vous n'avez qu'à le retourner au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie (par la poste ou par courriel) ou à le déposer dans la boîte à courrier de votre bureau municipal.

Vous avez égaré votre formulaire ? Il est possible de vous en procurer un autre à votre bureau municipal ou en communiquant avec Madame Irène King, directrice générale de la Régie intermunicipale d'incendie, par téléphone au 450 347-5376 (poste 28) ou par courriel à regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com.

Nous comptons sur votre collaboration !

PERMIS ET CERTIFICATS

Vous prévoyez effectuer prochainement des travaux de construction, de rénovation ou de réparation sur votre propriété? Nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26, afin de déterminer si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

Commencer des travaux sans permis ou certificat peut entraîner des conséquences monétaires importantes! Prenez donc la peine de vous informer préalablement, ce qui vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Merci de votre bonne collaboration.



Pour trouver le bonheur par Sylvie Tétreault, résidente de Mont-Saint-Grégoire

Les 21 allégories sont des histoires qui utilisent des animaux dans lesquelles on peut se reconnaître pour exprimer des idées sur la vie de tous les jours et qui nous amènent à nous poser des questions pour trouver le bonheur. Prendre le temps de réfléchir sur soi-même, un vrai bonheur !

Sylvie Tétreault partage son expérience de vie et de la nature qui l'entoure au travers de ses histoires.



Connecté avec votre nature

La fibre jusque chez vous



**Nouveaux
forfaits**



<https://qrcodes.pro/8hnqED>

1-833-346-0057

Validez la disponibilité

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Fête nationale du Québec

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le 24 juin. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

Fête du Canada

Les écocentres Saint-Luc, Lacolle et Saint-Rémi ainsi que le bureau administratif seront fermés le 1^{er} juillet. L'écocentre Iberville sera ouvert de 8 h à 16 h.

Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

Vous déménagez?

Le bac de récupération et le bac brun doivent rester sur place car le numéro de série est relié à l'adresse. Par contre, le bac d'ordures peut vous accompagner à votre nouvelle résidence!

Nouveaux résidents

Pour tout connaître sur la gestion des matières résiduelles, visitez le tout nouveau site Web de Compo. Dès la page d'accueil, les fiches-sujets vous mèneront vers la section qui répondra le mieux à vos interrogations.

La réduction des déchets vous intéresse? Visitez compo.qc.ca/reduire pour parfaire vos connaissances sur le sujet.

Pour connaître les jours de collectes, 2 façons :

- Téléchargez l'application *Compo Collectes* et recevez des notifications pour ne jamais oublier de sortir votre bac à l'heure.
- Rendez-vous à compo.qc.ca/collectes.
- Pour la version papier : téléphonez au 450 347-0299 ou 1 888 216-9819, p. 303.

Le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région cherche des bénévoles pour la popote roulante et la manutention

Popote roulante

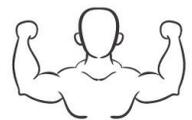
Être disponible mardi et/ou jeudi et/ou vendredi de 10h à

12h30



Bienvenue aux duos de bénévoles !

Manutention



Être disponible le lundi pm et/ou mercredi pm et/ou vendredi am

Être en bonne forme physique

Bienvenue aux retraités !

❖ Venez célébrer la FÊTE NATIONALE à Mont-Saint-Grégoire ! ❖

♥ Joignez-vous à nous le **23 juin au terrain des loisirs**, 187, rang de la Montagne dès **14 h** sous la thématique *Retrouvons-nous sous les étoiles* ! ❖

Venez prendre part aux festivités en profitant des différentes activités au programme :

Activités familiales : Jeux gonflables, maquillage, sculpture de ballons, tente de lecture, stations dessins et tatouages temporaires, jeux de kermesse, camion de pompier, DJ, contes folkloriques

Atelier parents-enfants d'initiation aux marionnettes géantes offert par le Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire. Places limitées. Pour réserver : Josée 514-947-6737

Souper de cochon braisé (25 \$ adulte, 10 \$ enfant), bar, cantine tenue par le Club Optimiste et camion de rue Beignes d'Antan

Cérémonie protocolaire

Spectacle présenté par le band Intemporel

Feux d'artifice par Royal Pyrotechnie ❖

Il y aura également des tirages pour des envolées de montgolfières pour deux personnes ! Ne manquez pas ça ! 🦅

N'hésitez pas à venir à pied ou en covoiturage et n'oubliez pas vos bouteilles d'eau réutilisables. Une station de ravitaillement d'eau sera disponible sur place ! 🦅

SVP prévoyez de l'ARGENT COMPTANT

En cas de pluie, les informations seront communiquées ultérieurement.

Au plaisir de s'y retrouver ! 🦅 ❖



Dimanche **23 juin 2024**
Terrain des loisirs

14 h

Activités familiales

Jeux gonflables, maquillage, sculpture de ballons, tente de lecture, stations dessins et tatouages temporaires, jeux de kermesse, camion de pompier, DJ, contes folkloriques

Atelier parents-enfants d'initiation aux marionnettes géantes offert par le Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire. Places limitées. Pour réserver: Josée 514-947-6737

18 h

Souper de cochon braisé

Cantine tenue par le Club Optimiste, bar et présence d'un camion de rue Beignes d'Antan

19 h 30

Discours patriotique et hommage au drapeau

20 h

Spectacle du band Intemporel

22 h

Feux d'artifice par Royal Pyrotechnie

Et plus encore ! Zone ados, foyers pour se retrouver à la belle étoile et tirage d'envolées de montgolfières pour 2 personnes !

MONT-SAINT-GRÉGOIRE



Présentateur officiel
Hydro Québec

En partenariat avec :
Québec



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois